

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2006 N°22 /
7 juin 2006

1. Décision portant délégation de signature en date du 30 mai 2006 en matière de convention d'occupation temporaire (direction interrégionale du Bassin de la Seine) P2
2. Décision portant subdélégation de signature en date du 30 mai 2006 en matière d'ordonnateur secondaire délégué (direction interrégionale du Bassin de la Seine) P5

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la mission administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

Paris, le 30/05/2006

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

(Convention d'Occupation Temporaire)

La Directrice Interrégionale du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France, Chef du Service Navigation de la Seine,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure, modifié,

Vu l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990, modifié, pour l'année 1991,

Vu la loi n° 94-631 du 25 juillet 1994 relative à la constitution de droits réels,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies navigables de France, notamment ses articles 14, 16, 17 et 27-1,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 1^{er} octobre 2003 portant autorisation de délégation de pouvoir du président au directeur général en matière de convention d'occupation temporaire.

Vu le décret du 21 juillet 2003 nommant Monsieur François BORDRY, Président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

Vu la décision du 8 février 2006 de Monsieur François BORDRY, Président de Voies navigables de France, portant délégation de signature à Monsieur François GAUTHEY, directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret du 7 février 2006 nommant Monsieur François GAUTHEY directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 8 février 2006 de François GAUTHEY, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à Madame Marie-Anne BACOT, chef du service navigation de la Seine,

Vu l'arrêté ministériel en date du 17 juin 2003, nommant Madame Marie-Anne BACOT, administratrice civile hors classe, chef du service de la navigation de la Seine,

Sur proposition de la secrétaire générale-affaires générales du service navigation de la Seine,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Gaston THOMAS-BOURGNEUF, ingénieur général des ponts et chaussées, directeur délégué du service navigation de la Seine et à M. Emmanuel MERCENIER, ingénieur des ponts et chaussées, adjoint au chef du service navigation de la Seine, afin de prendre, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de la circonscription du service de la navigation de la Seine, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Gaston THOMAS-BOURGNEUF et Emmanuel MERCENIER, la délégation consentie à l'article premier est exercée dans les mêmes conditions par M. Guy RACANA, chef du service du développement et des affaires domaniales.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy RACANA, la délégation consentie à l'article précédent est exercée dans les mêmes conditions par M. Didier VAILLANT, adjoint au chef du service du développement et des affaires domaniales.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée aux chefs d'arrondissements territoriaux nommément désignés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de Mme la directrice interrégionale du bassin de la Seine de voies navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de celles-ci est inférieure ou égale à 20 000 € (vingt-mille euros).

M. Jean GABER (IDTPE)

Chef de l'Arrondissement des boucles de la Seine
par intérim

M. Daniel BASCOUL (IDTPE)

Chef de l'Arrondissement Seine-Amont

M. Patrick de La TULLAYE (IDTPE)

Chef de l'Arrondissement Picardie

M. Joël METZ (IDTPE)

Chef de l'Arrondissement Champagne

M. Bertrand GATIN (PNTA)

Chef du Service Sécurité des Transports

Article 5 :

Délégation de signature est donnée aux chefs de subdivisions territoriales nommément désignés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de Mme la directrice interrégionale du bassin de la Seine de Voies navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de celles-ci est inférieure ou égale à 10 000 € (dix mille euros).

ARRONDISSEMENT DES BOUCLES DE LA-SEINE

Mme Cécile PETIT Le BRUN (ITPE)
M. Cyril DEMEUSY (TSP)
M. Alain DELIMOGE (TSC)
M. Alain DELIMOGE (TSC)

Chef de la Subdivision de Suresnes
Chef de la Subdivision de Pontoise par intérim
Chef de la Subdivision de Limay par intérim
Chef de la Subdivision d'Amfreville

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Olivier MONTFORT (TSP)
M. Christian BAUDEWYNS (CDTPE)
M. Thierry FEROUX (ITPE)
M. Thierry FEROUX (ITPE)
M. Patrick ROGER (ITPE)
Mme Christelle GRATTON (ITPE)

Chef de la Subdivision de Joinville par intérim
Chef de la subdivision de Meaux
Chef de la Subdivision de Melun par intérim
Chef de la Subdivision de Sens
Chef de la Subdivision de Nogent-sur-Seine
Chef de la Subdivision de Paris

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Eric SCHMITT (ITPE)
Mme Brigitte BOYER
M. Bernard CHANTRELLE (TSC)
M. Christophe BLEYNIE (ITPE)

Chef de la Subdivision de Compiègne
Chef de la Subdivision de Soissons par intérim
Chef de la Subdivision de Péronne
Chef de la Subdivision de Saint-Quentin

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Mme Jeannine DELAUNOIS (TSC)
M. Dominique GUILLEN (ITPE)
Mme Virginie HONNONS (TSP)
M. Claude HERBIN (TSC)

Chef de la Subdivision de Reims
Chef de la Subdivision de Châlons-en-Champagne
Chef de la Subdivision de Château-Thierry
Chef de la Subdivision de Reims

Article 6 :

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente, en date du 30 mars 2006.

Article 7 :

La secrétaire générale-affaires générales du service navigation de la Seine, est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Marie-Anne BACOT

**DECISION PORTANT
SUBDELEGATION DE SIGNATURE**

(Ordonnateur Secondaire délégué)

**La Directrice interrégionale du bassin de la Seine
de voies navigables de France,
Chef du Service navigation de la Seine,**

Vu l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990, modifiée, pour l'année 1991,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France, notamment les articles 16 et 27-1,

Vu le décret n° 92-957 du 8 septembre 1992 complétant les dispositions de l'article 27-1 du décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié et complété par le décret n° 91-696 du 18 juillet 1991 portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 1^{er} octobre 2003 portant autorisation de délégation de pouvoir du président au directeur général en matière d'ordonnancement secondaire.

Vu le décret du 21 juillet 2003 nommant Monsieur François BORDRY, Président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

Vu la décision du 1^{er} octobre 2003 de Monsieur François BORDRY, Président de Voies navigables de France, portant désignation d'ordonnateurs secondaires,

Vu l'arrêté ministériel en date du 17 juin 2003, nommant Madame Marie-Anne BACOT, administratrice civile hors classe, chef du service de la navigation de la Seine,

Sur proposition de la secrétaire générale-affaires générales du service navigation de la Seine,

DECIDE

Article 1er :

Subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Gaston THOMAS-BOURGNEUF, ingénieur général des Ponts et Chaussées, directeur délégué du service navigation de la Seine,
- Monsieur Emmanuel MERCENIER, ingénieur des Ponts et Chaussées, adjoint au chef du service navigation de la Seine,

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Gaston THOMAS-BOURGNEUF et Emmanuel MERCENIER, la subdélégation consentie à l'article 1 est exercée dans les mêmes conditions par :

- Mme Marie-Lucie DEQUIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale-affaires générales,
- Mme Marie-Lucie DEQUIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale-ressources humaines par intérim.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- M Guy RACANA, chef du service du développement et des affaires domaniales,

à l'effet de signer les pièces relatives aux dépenses en matière d'aides aux transports.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy RACANA, la subdélégation de signature consentie à l'article 3 est exercée dans les mêmes conditions par :

- M. Didier VAILLANT, adjoint au chef du service du développement et des affaires domaniales.

Article 5 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- M Guy RACANA, chef du service du développement et des affaires domaniales,

à l'effet de signer les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnancement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes.

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M Guy RACANA, la subdélégation consentie à l'article 5 est exercée dans les mêmes conditions :

- par M. Didier VAILLANT, adjoint au chef du service du développement et des affaires domaniales
- par M. Lucien GUENNELON, chef de l'agence de développement de Reims par intérim.

Article 7 :

Subdélégation de signature est donnée aux responsables d'unités désignés dans le tableau ci-annexé, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande en respect des dispositions propres aux marchés publics passés selon la procédure adaptée ;
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 8 :

Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'agences désignés ci-après, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les pièces de liquidation de recettes de toutes natures.

M. Michel LEFEVRE

⇒ Chef d'agence de Saint-Mammès

M. Bernard LEGER

⇒ Chef d'agence de Saint-Quentin

Article 9 :

Les sub-délégués désignés à l'article 7 peuvent autoriser, sous leur contrôle et leur responsabilité, certains de leurs collaborateurs à tenir un carnet de bons de commandes.

Une copie de leur décision d'autorisation devra être adressée à leur chef d'arrondissement ou de service.

Article 10 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Philippe BEINAT, TSCTPE, chef du Centre Régional de Collecte et d'Édition (CRCE)

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions :

- les propositions d'engagements comptables,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses.

Article 11 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BEINAT, la subdélégation prévue à l'article dix est dévolue dans les mêmes conditions à :

- M. Jean-Luc SUBERCHICOT, adjoint au chef du CRCE.

Article 12 :

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente, en date du 30 mars 2006.

Article 13 :

La secrétaire générale-affaires générales du service navigation de la Seine, est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Marie-Anne BACOT

ANNEXE

De la délégation de signature d'ordonnateurs secondaires VNF accordée à l'article 7 par Mme la directrice interrégionale aux responsables d'unités

Secrétariat Général - Ressources Humaines :

Mlle Cécile BASSERY	Chef du bureau du personnel et des salaires
Mlle Cécile BASSERY	Chef du bureau formation et concours par intérim
M. Christophe BARRIERE	Chef du bureau formation et concours par intérim

Secrétariat Général- Affaires Générales :

M. Philippe BEINAT	Chef du bureau de la comptabilité centrale
M. Christophe BARRIERE	Chef du bureau des techniques réseaux et des applications informatiques
M. Jean-Paul BONETTO	Chef du bureau des moyens généraux et maisons de service
M. Jean-Pierre RENALDO	Chef du parc automobile

Service gestion de la voie d'eau :

M. Alain COUDRET	Chef de service
Mme Dominique GUICHARD	Chef de la subdivision politique technique
M. Gérard LEITZ	Chef de la subdivision gestion du trafic
M. Daniel MAGARIAN	Chef de la subdivision bathymétrie et signalisation

Service technique de la voie d'eau :

Mme Marie JAUFFRET	Chef de service
M. Bruno COULHON	Adjoint à la chef de service
M. Eric SIMON	Chef du bureau administratif
Mme Stéphanie CUBIER	Chef du pôle direction d'investissement, études et méthodes
M. Vincent GOHIN	Chef de la subdivision études et grands travaux 1
M. Grégoire ISIDORE	Chef de la subdivision études et grands travaux 2
M. Lionel FRANSCSCHINI	Chef de la subdivision études et grands travaux 3
M. Frédéric ARNOLD	Chef de la subdivision études et grands travaux 4
M. Thierry GIRARD	Chef de la cellule ouvrages d'art particuliers

Service eau et, environnement :

Mlle Stéphanie BLANC	Chef de service
M. Daniel HERVE	Chef de la subdivision qualité et police des eaux

Service sécurité des transports :

M. Bertrand GATIN	Chef de service
-------------------	-----------------

Service du développement et des affaires domaniales :

M. Guy RACANA	Chef de service
M. Didier VAILLANT	Adjoint au chef de service

Arrondissement des Boucles de la Seine :

M. Jean GABER	Chef d'arrondissement par intérim
M. Jean GABER	Adjoint au chef d'arrondissement
Mme Béatrice MUHEL	Chef du bureau administratif par intérim, par intérim
Mme Cécile PETIT LE BRUN	Chef de la subdivision. études et entretien par intérim
Mme Cécile PETIT LE BRUN	Chef de la subdivision de Suresnes
M. Daniel GESTIN	Adjoint à la chef de la subdivision de Suresnes
M. Cyril DEMEUSY	Chef de la subdivision de Pontoise par intérim
M. Cyril DEMEUSY	Adjoint de la subdivision de Pontoise
Mme Sylvie COQUELIN	Adjointe de la subdivision de Pontoise
M. Alain DELIMOGE	Chef de la subdivision de Limay par intérim
M. Max PICARD	Adjoint subdivision de Limay par intérim
M. Alain DELIMOGE	Chef de la subdivision d'Amfreville
M. Max PICARD	Adjoint de la subdivision d'Amfreville
M. Gérard GIL	Chef de la subdivision de gestion technique des infrastructures par intérim

Arrondissement Seine-Amont :

M. Daniel BASCOUL	Chef d'arrondissement
Mme Lucette LASSERRE	Adjointe au chef d'arrondissement
M. Teddy GAIL	Responsable de la cellule des marchés et de la programmation
M. Daniel TOURNETTE	Chef du bureau d'études et travaux
M. Marc BERTHE	Adjoint du bureau d'études et travaux
M. François BOURIOT	Chef de la subdivision technique
M. Olivier MONFORT	Chef de la subdivision de Joinville par intérim
M. Olivier MONFORT	Adjoint de la subdivision de Joinville

M. Michel COLOMINE	Adjoint de la subdivision de Joinville
M. Christian BAUDEWYNS	Chef de la subdivision de Meaux
M. Georges PARIS	Adjoint de la subdivision de Meaux
M. Pascal FAVIER	Adjoint de la subdivision de Meaux
M. Thierry FEROUX	Chef de la subdivision de Melun par intérim
M. Thierry PICOT	Adjoint de la subdivision de Melun
Mme Chantal GUILLAUME	Adjointe de la subdivision de Melun
M. Thierry FEROUX	Chef de la subdivision de Sens
M. Frédéric FAVEERS	Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Patrick ROGER	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Patrick FENOLL	Adjoint de la subdivision de Nogent-sur-Seine
Mme Christelle GRATTON	Chef de la subdivision de Paris
M. Guy ANDRIOT	Adjoint au chef de la subdivision de Paris

Arrondissement Picardie :

M. Patrick De La TULLAYE	Chef d'arrondissement
M. Jean-Michel BERGERE	Adjoint au chef d'arrondissement
M Philippe CHUBILEAU	Chef du bureau administratif
M. Eric SCHMITT	Chef de la subdivision de Compiègne
M. Jean-Philippe GRANDIN	Adjoint de la subdivision de Compiègne
Mme Brigitte BOYER	Chef de la subdivision de Soissons par intérim
Mme Céline NOCUN	Adjointe de la subdivision de Soissons
M. Bernard CHANTRELLE	Chef de la subdivision de Péronne
M. Christophe CUDEL	Adjoint de la subdivision de Péronne
M. Christophe BLEYNIE	Chef de la subdivision de Saint-Quentin
Mme Nadine PRUD'HOMME	Adjointe de la subdivision de Saint-Quentin

Arrondissement Champagne :

M. Joël METZ	Chef d'arrondissement
Mme Martine DELOZANNE	Adjointe au chef d'arrondissement
Mme Jeannine DELAUNOIS	Chef de la subdivision de Reims
M. Laurent HERMIER	Adjoint de la subdivision de Reims
M. Dominique GUILLEN	Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Nathalie LABONDE	Adjointe de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Virginie HONNONS	Chef de la subdivision Château-Thierry
M. Claude HERBIN	Chef de la subdivision de Rethel
M. Vincent TRITON	Adjoint de la subdivision de Rethel

175 rue Ludovic
Boutleux,
boîte postale 820,
62408 Béthune
cedex
téléphone
03 21 63 24 05
télécopie
03 21 63 24 81
www.vnf.fr
mai 2006